



CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

Le Président

Madame Françoise MAQUARD
Présidente du GADSECA
Groupement des associations de défense des
sites et de l'environnement de la Côte d'Azur
142 chemin de la Tella
06360 EZE

Nice, le **09 DEC. 2008**

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 21 octobre 2008, vous vous inquiétez d'un manque d'information sur l'état d'avancement du Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) depuis la dernière réunion de la Commission consultative du 23 juin 2008, et vous souhaitez l'organisation d'une réunion urgente avec le monde associatif sur ce sujet sensible.

Je tiens à vous apporter quelques précisions sur ce dossier difficile et essentiel pour le développement durable de notre département.

1) Je vous rappelle tout d'abord qu'à l'issue des travaux et réflexions menés par les sous-commissions de la Commission consultative du Plan, et compte tenu notamment:

- des résultats de l'étude d'actualisation du diagnostic du plan approuvé,
- des orientations du Grenelle de l'Environnement et des nouveaux objectifs fixés,
- du déficit de capacité de traitement sur le département et des difficultés majeures d'implantation des nouvelles installations de traitement,

- de la nécessaire modification de la définition des résidus ultimes, pour limiter les quantités de matières organiques à stocker dans les futures installations de stockage de déchets non dangereux, et améliorer ainsi leur acceptabilité par les populations riveraines,

- des nouvelles connaissances et études techniques, sanitaires et environnementales menées au niveau local et national,

la Commission Permanente a délibéré le 10 juillet 2008 pour décider d'engager la révision du PEDMA.

Cette procédure est en cours, notamment l'analyse exhaustive des données 2007 établie à partir:

- des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets transmis par les collectivités compétentes dans le courant du 2ème semestre 2008,
 - de l'état initial de l'évaluation environnementale,
- qui seront présentés lors d'une prochaine Commission consultative du Plan.

2) Comme vous le savez, j'ai souhaité que tous les documents présentés lors des réunions des sous-commissions et de la Commission consultative, et toutes les études réalisées, soient remis, de manière intégrale et transparente, à l'ensemble des membres de ces commissions, afin d'informer au mieux les différents partenaires et de favoriser un échange le plus complet possible.

3) Concernant la saturation prochaine de l'installation de stockage des déchets non dangereux de La Glacière, qui engendrera inévitablement une situation départementale critique, que j'avais d'ailleurs annoncée dès la première réunion de la Commission consultative du PEDMA du 22 janvier 2007, je souhaite clarifier le rôle et les responsabilités de chacun des acteurs dans le domaine de la gestion des déchets.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, si la compétence du suivi et de la révision du Plan a été transférée au Conseil général, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés demeurent de la seule responsabilité des communes et groupements de communes concernés.

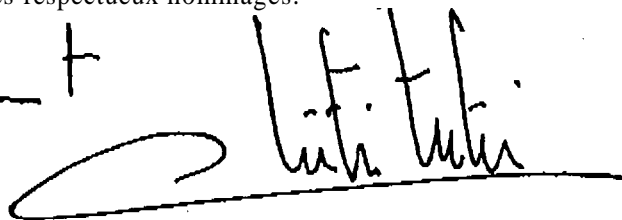
Dans ce cadre réglementaire précis, je tiens à vous rappeler que la révision du Plan menée par le Conseil général, en partenariat avec les services de l'Etat, les collectivités, les chambres consulaires, les entreprises prestataires et les associations n'a pas pour objet de gérer la situation de crise prochaine, qui n'est que la conséquence de la non prise en compte, ou de la prise en compte très partielle, par les collectivités compétentes, des préconisations du Plan approuvé.

La révision du PEDMA doit en revanche prévoir, pour le moyen terme, une organisation rationnelle de la collecte, de la valorisation et du traitement des déchets, dans le respect de l'environnement et des nouveaux objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement. C'est dans ce cadre qu'une étude de recherche de sites a été engagée par le Conseil général, pour aider les collectivités à trouver des solutions pour le moyen terme, étude qui sera restituée dans les prochaines semaines.

En conclusion, je ne peux que me satisfaire de l'intérêt que vous portez, ainsi que l'ensemble du tissu associatif, à la problématique de la gestion des déchets, et je transmets votre demande de réunion au Directeur général des services départementaux afin qu'il puisse vous recevoir, avec les autres associations membres de la Commission consultative du Plan, dans les meilleurs délais, pour vous apporter tous les compléments d'information que vous souhaitez.

Comptant sur votre participation constructive à l'ensemble des débats menés au sein de cette Commission, et persuadé que vous transmettez régulièrement, à l'ensemble des associations, l'état d'avancement des réflexions engagées, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes respectueux hommages.

Bien cordialement



Christian ESTROSI
Député-Maire de Nice

Courrier reçu le

10.12.2008

